



Newsflash

La section de législation du Conseil d'Etat publiera désormais ses avis

Désormais, la section de législation du Conseil d'Etat publiera la plupart de ses avis. Auparavant, les avis restaient, en principe, confidentiels.

Publication des nouveaux avis

Le 16 août 2016, la loi modifiant les lois sur le Conseil d'Etat a été promulguée. Cette loi stipule que le Conseil d'Etat devra publier, sans délai, les avis de la section de législation. La publication aura lieu sur internet, probablement sur le site internet du Conseil d'Etat, où les arrêts rendus par celui-ci peuvent déjà être actuellement consultés. Les avis seront publiés conjointement avec les textes sur lesquels portent ces avis.

Cette publication rendra le processus législatif plus transparent et apportera une valeur ajoutée à la recherche juridique. Cela signifie également que, dans le cas où la création d'une norme aura donné lieu à discussion, le praticien du droit pourra utiliser ces arguments dans un conflit sur l'application de cette norme. La question reste de savoir si la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat osera dévier des avis de la section de législation sur une même matière.

Publication des anciens avis

Les plus de 30.000 avis rendus par le Conseil d'Etat antérieurement à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi seront également publiés et ce au plus tard le 1er janvier 2019. Ce changement apportera un éclairage nouveau sur l'émergence d'anciennes normes, au vu de leur accueil par la section de législation.

Entrée en vigueur

La nouvelle loi du 16 août 2016, publiée le 14 septembre 2016, entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 2017. Un arrêté royal pourrait décider d'une date antérieure.

Kathleen De hornois, Advocaat-vennoot/Avocat associé, Tel.: + 32 2 800 70 60, E-mail: kdehornois@laga.be

Wim Naudts, Advocaat/Avocat, Tel.: + 32 2 800 70 92, E-mail: wnaudts@laga.be

Adrian De Weerd, Advocaat/Avocat, Tel.: + 32 2 800 70 25, E-mail: adeweerd@laga.be



Laga
Berkenlaan 8B
1831 Diegem
Belgium

A top legal practice in Belgium, Laga is a full service business law firm, highly recommended by the most authoritative legal guides. Laga comprises approximately 140 qualified lawyers, based in Brussels, Antwerp and Kortrijk. Laga offers expert advice in the fields of banking & finance, commercial, corporate/M&A, employment, IT/IP, public/administrative, insolvency and reorganisations, real estate, tax law, tax and legal services for high-net-worth families and individuals (Greenille by Laga), and litigation. Where appropriate to ensure a seamless and comprehensive high-quality service, Laga lawyers work closely with financial, assurance and advisory, tax and consulting specialists, and with select EU and US law firms.

Laga provides thorough and practical solutions tailored to the needs of clients ranging from multinational companies, national large and medium-sized enterprises, and financial institutions, to government bodies.

© 2016, Laga, Belgium - The content and layout of this communication are the copyright of the law firm Laga or its contributors, and are protected under copyright and other relevant and intellectual property rights laws and regulations. No reproduction in any form or through any medium is allowed without the explicit consent of Laga or its contributors.